



## MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFS 2026

L'accès et les dépôts sur site sont réglementés. Le dépôt des déchets est **gratuit pour les particuliers** habitant le Pays Voironnais, **payant pour les professionnels**.

Le tri des déchets est **OBLIGATOIRE**.  
**En cas de doute**, adressez-vous à un agent de la déchèterie.

Les catégories d'utilisateurs concernées par cette facturation sont **les professionnels, les établissements publics, les associations, les personnes rémunérées par chèques emplois services et les auto-entrepreneurs**.

### > TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

		Conditions de tarification	
		Passages gratuits accordés par année civile	Taux de tarification
RESIDANT OU SIEGE / ETABLISSEMENT AU SEIN DU PAYS VOIRONNAIS	ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (ARUP)	illimité sauf pour les souches	Souches : 100 %
	PROFESSIONNEL	10*	100%
	SCI	10*	100%
	MAIRIE	0	50%
	ASSOCIATION LOI 1901 (autre que ARUP)	0	50%
	SERVICE PAYS VOIRONNAIS	0	50%
	ETABLISSEMENT PUBLIC (autre que mairie)	0	100%
RESIDANT OU SIEGE / ETABLISSEMENT HORS PAYS VOIRONNAIS	PARTICULIER PROPRIETAIRE DE BIENS SUR LE PAYS VOIRONNAIS	illimité	
	PROFESSIONNEL	0	100%
	SCI DISPOSANT DE BIENS SUR LE PAYS VOIRONNAIS	0	100%
	ASSOCIATION	0	100%
	ETABLISSEMENT PUBLIC	0	100%
RESIDANT PAYS VOIRONNAIS ET DIRIGEANT ETABLISSEMENT HORS PAYS VOIRONNAIS	PARTICULIER (avec véhicule professionnel hors territoire)	10*	100%

> **\*Pour les dépôts de déchets personnels effectués à l'aide du véhicule de la société**, le professionnel résidant sur l'une des 31 communes du Pays Voironnais bénéficiera de 10 passages gratuits au titre de l'année civile pour l'ensemble de ses véhicules, au prorata des mois restant à couvrir lors de son inscription. **Ce sont les premiers passages de l'année civile qui seront ainsi considérés comme « personnels » et donc non facturés.**

- > Gratuité de dépôt pour les associations reconnue d'utilité publique (sauf pour le dépôt de souches).
- > Réduction de 50% du tarif H.T. pour les services du Pays Voironnais, les mairies, les associations autres que ARUP.

### Cette tarification prend en compte deux catégories de véhicules :

1. Les véhicules dont le coffre a une contenance jusqu'à 5 m<sup>3</sup> (Clio, Kangoo, 307, Espace, Berlingo...) dits « **véhicules légers ou fourgonnettes** ».
2. Les véhicules dont le coffre a une contenance supérieure à 5 m<sup>3</sup> (Expert, Trafic, Master, Boxer...) dits « **fourgons, bennes ou tracteurs agricoles** ».

## Tarifs au passage (taux de TVA en vigueur 5,5%)

Produits apportés en déchèterie	Catégorie 1 VL / VU		Catégorie 2 FOURGON	
Tous types de déchets (Hors dépôts spécifiques détaillés ci-après)	36,90 €HT	<b>38,93 €TTC</b>	46,30 €HT	<b>48,85 €TTC</b>

### Dépôts spécifiques

Dépôts spécifiques	Montant		
	H.T.	Taux TVA (en vigueur)	TTC
Souches de bois (*) – la tonne	121,20 €HT	5,5%	<b>127,87 €TTC</b>

\* Les dépôts se font uniquement sur la déchèterie de La Buisse et suivant les jours d'ouverture du Site écologique à savoir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h avec pesée obligatoire.

### > TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS HORS PAYS VOIRONNAIS

Accès gratuit possible uniquement pour les aidants ou personnes souhaitant vider le logement d'un proche. Renseignements auprès de l'accueil du centre technique du Pays Voironnais à Coublevie (ZA du ROULET) ou au 0 800 508 892 (numéro vert).

### > TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS DU PAYS VOIRONNAIS

L'accès est gratuit.

**Inscription des véhicules obligatoire pour accéder au site**

**Dernier accès au site 5 minutes avant l'heure de fermeture en vigueur**

**Tout déchargement doit être terminé avant l'heure de fermeture**

### HORAIRES D'OUVERTURE

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>La Buisse</b>	Toute l'année		7h30 - 12h et 14h - 17h30				
<b>Coublevie</b>	Sept. à Juin Juillet-Août		13h30 - 17h30 8h30 - 12h30				
<b>St-Nicolas de Macherin</b>	Sept. à Juin Juillet-Août	12h30 - 17h30 7h30 - 12h30	Fermé	12h30 - 17h30 7h30 - 12h30	Fermé	12h30 - 17h30 7h30 - 12h30	8h30 - 12h et 13h - 17h30
<b>Moirans Tullins Le Pin</b>	Sept. à Juin Juillet-Août	13h30 - 17h30 8h30 - 12h30	Fermé	13h30 - 17h30 8h30 - 12h30	Fermé	13h30 - 17h30 8h30 - 12h30	8h30 - 12h et 13h - 17h30
<b>Rives Montferrat</b>	Sept. à Juin Juillet-Août	Fermé	13h30 - 17h30 8h30 - 12h30	Fermé	13h30 - 17h30 8h30 - 12h30	13h30 - 17h30 8h30 - 12h30	8h30 - 12h et 13h - 17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

### + D'INFOS

Renseignements et règlement intérieur : **0 800 508 892**

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)